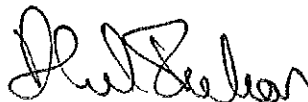


Madame Anik Montmigny  
Directrice  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition par le député de Lac-Saint-Jean, monsieur Alexandre Cloutier, le 17 mai 2011, concernant le rapatriement à Alma des services pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, je vous présente la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 du *Règlement sur l'Assemblée nationale*.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Philippe Filion,  
Directeur de Cabinet

**SUJET : PÉTITION DU 17 MAI 2011**

---

Dans un souci d'offrir un service spécialisé à la clientèle présentant des contraintes sévères à l'emploi, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a regroupé dans un seul point de service, par région, la gestion administrative des dossiers de ces personnes. Ainsi, une équipe compétente leur a été dédiée pour répondre à leurs demandes qui se font principalement par téléphone ou par courrier. Cependant, les services de proximité requis pour cette clientèle continuent à être offerts dans le CLE situé près du lieu de résidence du client. En tout temps, toute personne qui le désire peut rencontrer un agent d'aide dans un CLE. Un agent d'aide peut même se déplacer directement chez la clientèle, dans certaines circonstances.



Julie Boulet  
Ministre de l'Emploi et de la  
Solidarité sociale, ministre  
responsable de la région de  
la Mauricie